



Saint-Damase
fière de son histoire

AVIS PUBLIC

Adoption du règlement numéro 121 et entrée en vigueur

AVIS est donné que lors de la séance régulière tenue le 2 juillet 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 121 intitulé «*Règlement relatif au traitement des élus municipaux* »

Ce règlement est disponible pour consultation et obtenir les renseignements en se présentant au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 4^e jour du mois de juillet 2019.

Johanne Beauregard,
Directrice Générale et
Secrétaire-trésorière